

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : KETAMINE 1000 VIRBAC FRANCE, Solution injectable

Titulaire : VIRBAC

Composition : Kétamine (sous forme de chlorhydrate) 100 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/5646687 8/1986

Date de décision : 24/04/2017